

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept

Le trente juin à 17 heures 30 minutes,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 20 juin 2017 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr GERMAIN Cyril, Mme BERGER Véronique, Mr LUWEZ Benoit, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERTAULT Angèle, Mr MAHE Pascal, Mr MESSON Rémi, Mr DESPRAS Franck, Mr MALAGA David

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr BALLUE Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 17 heures 40 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 01/06/2017

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 01 JUIN 2017, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2:ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret N°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants le 30 juin 2017,

Considérant qu'il convient de désigner, pour la commune de Crotelles, 3 délégués et 3 suppléants,

Le bureau de vote est constitué de :

- Monsieur FOUCTEAU Rudolff
- Monsieur MESSON Rémi
- Madame BERTAULT Angèle
- Monsieur LUWEZ Benoit
- Monsieur DESPRAS Franck

Après dépouillement, ont été élus :

DELEGUES

FOUCTEAU Rudolf	10 voix
BERGER Véronique	10 voix
GERMAIN Cyril	10 voix

SUPPLEANTS

LUWEZ Benoit	10 voix
MAHE Pascal	10 voix
MESSON Rémi	10 voix

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

3: AMENAGEMENTS DES RYTHMES SCOLAIRES/RENTREE 2017-2018

Vu le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis du Conseil d'école en date du 26 juin 2017,

Considérant les difficultés d'organisation et les impacts financiers sur le budget communal,

Monsieur le Maire propose de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires et de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, en appliquant les horaires suivants :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h/12h-13h30/16h30

Un courrier sera adressé pour validation de cette demande de dérogation à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire.

INFORMATIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire indique que le centre aquatique castel'eau (Château Renault) ouvre le 8 juillet prochain. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.casteleau.fr.

-Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres présents, qu'une infraction a été relevée lors des récents relevés de compteurs d'eau.

Cette fraude a fait l'objet d'un constat par la gendarmerie et a nécessité l'intervention de la société Véolia. Une procédure est en cours.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 01/06/2017
- 2) **AFFAIRES GÉNÉRALES** : élection délégués et suppléants (élections sénatoriales)
- 3) **AFFAIRES SCOLAIRES**: dérogation aménagement rythmes scolaires

La séance est levée à 18 heures 30 minutes